



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des procédures environnementales
Affaire suivie par Sandrine BRISSIAUD
Tél : 01.64.71.77.21
sandrine.brissiaud@seine-et-marne.gouv.fr

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

Melun, le 15 septembre 2022

Le préfet de Seine-et-Marne

à

Monsieur le président du directoire
de la société du Grand Paris

LRAR 1 A MS 414 5135 0

Objet : Grand Paris Express – Ligne 16 – Servitude d'utilité publique en tréfonds sur les parcelles de terrain nécessaires à la réalisation des ouvrages N79, N80, N81 et N82 sur la commune de Chelles, et N83 sur la commune de Champs-sur-Marne.

P.J. : Arrêté préfectoral n°2022/05/DCSE/BPE/SERV

Je vous prie de trouver ci-joint, copie de mon arrêté n° 2022/05/DCSE/BPE/SERV du 15 septembre 2022 instituant, au profit de la Société du Grand Paris, une servitude en tréfonds sur les parcelles de terrain nécessaires à la réalisation des ouvrages N79, N80, N81 et N82 sur la commune de Chelles, et N83 sur la commune de Champs-sur-Marne.

Je vous informe qu'il vous appartient désormais de notifier cette décision aux propriétaires concernés, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Cyrille LE VÉLY

Copie pour information à :

- Monsieur le sous-préfet de Torcy,
- Monsieur le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne.